

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE SERVICE

Maitre d'ouvrage :
Commune de Sathonay-Camp
Mairie
2 place Joseph Thévenot
69580 SATHONAY-CAMP

**INSTALLATION EQUIPEMENTS - SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL
SATHONAY-CAMP**

Date et heure limites de réception des offres :
8 novembre 2024 à 12h

Règlement de consultation

Article 1 : Cadre de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché d'équipement numérique ayant pour objet l'exécution des éléments de la mission définie à l'article L111-3 du code de la commande publique.

L'objectif du marché est la Fourniture, livraison, montage et installation de mobilier, matériel, équipement numérique de la salle du Conseil Municipal situé au 2 place Joseph Thévenot. La salle du conseil municipal est actuellement en travaux. Le candidat retenu devra être vigilant à informer des adaptations nécessaires à la mise en place des équipements dès la notification du présent marché.

*** Contenu de la mission**

Le contenu de la mission susceptible d'être confiée au lauréat est la suivante : fourniture et installation d'équipements dans la salle du Conseil Municipal (audio et vidéo).

1.2 – Étendue de la consultation

Cette consultation est une procédure passée en procédure adaptée d'après l'article R2123-1 du code de la commande publique.

*** Descriptif de l'opération**

- Lieu d'exécution : Salle du conseil municipal : 2 place Joseph Thévenot.

- Missions :

- Fourniture et installation de 19 postes de conférence sans fil, avec station de recharge et batteries supplémentaires.
- Fourniture et installation d'un enregistrement audio, avec une option vidéo et installation de haut-parleurs sous-plafond.
- Fourniture et installation d'un vidéoprojecteur de 8 000 lumens minimum et d'un écran de projection.
- Fourniture et installation de deux écrans de retour de 55 pouces minimum.
- Fourniture et installation d'un dispositif de commande de la salle ou, en option : fourniture et installation d'une application domotique sur téléphone.
- Fourniture et installation d'un écran de retour sans fil pour Monsieur le Maire.

Ces missions seront à mettre en œuvre, en coordination avec les travaux de la salle du Conseil municipal.

1.3 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu d'allotissement.

1.4 – Conditions de participation des concurrents

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des capacités professionnelles, techniques et économiques de chaque candidat. L'équipe devra s'adjoindre toutes compétences qu'elle jugera utiles pour l'exécution de sa mission.

- Les renseignements et documents justificatifs suivants, aux fins d'appréciation :

Situation juridique :

- Déclaration du candidat (DC2) : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
- Lettre de candidature (DC1) Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

Capacité économique et financière :

- Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Capacité technique et professionnelle

- Capacité technique et professionnelle : minima exigés références fournitures et services. Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (trois dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

1.5 – Nomenclature communautaire

Sans Objet

1.6 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ville-sathonaycamp.fr> ou sur la plateforme synapse (www.synapse-entreprises.com). L'équipe support de SYNAPSE Entreprises peut aider les candidats à s'enregistrer gratuitement et leur expliquer le cadre de la démarche. (par mail sur info@synapse-entreprises.com ou au 01.72.33.90.70).

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation ;
- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles ;
- CCAP
- CCTP

1.7 – Demande de renseignements

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie de Sathonay-Camp
Thibaut Juncker - DGS
2 place Joseph Thévenot
69580 SATHONAY-CAMP
Tél : 04 78 98 98 40
Fax : 04 78 23 34 06
email : thibaut.juncker@ville-sathonaycamp.fr

Elise BIONDO
Responsable des finances et des marchés publics
Tel : 04 78 98 98 33
Fax : 04 78 23 34 06
email : finances@ville-sathonaycamp.fr – elise.biondo@ville-sathonaycamp.fr

Article 2 – Conditions de remise des dossiers de candidature

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://sathonaycamp.synapse-entreprises.com>.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier ou support distinct pour chaque document). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Article 3 : Organisation du marché

À l'issue de la réception des dossiers de candidature de maîtrise d'œuvre

3.1 – Calendrier prévisionnel de la consultation

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Avis appel à candidature : 10 octobre 2024

- Visite du site obligatoire et échanges pendant visite : Pour prendre rendez vous contactez Monsieur Mickael Zemoura : mickael.zemoura@ville-sathonaycamp.fr - 06 72 77 02 66. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera complétée par le représentant du pouvoir adjudicateur à la suite de la visite et remise au candidat. Le candidat devra la joindre à l'appui de son offre.

- Remise des offres : 8 novembre 2024

- Désignation de l'attributeur : début décembre

3.2 – Présentation de l'offre

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction devra concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

*** Documents à produire**

Chaque candidat présélectionné aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;

- Un mémoire technique de 4 pages maximum détaillant notamment :

* La définition du rôle de chaque intervenant (de la phase conception jusqu'à la réception) ;

* La perception du candidat sur l'opération ;

* Les délais qu'il envisage de mettre en place.

* L'attestation de visite des lieux

- Le cahier des clauses particulières : à accepter sans aucune modification daté et signé.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

3.3 – Documents à remettre à l'appui de la candidature permettant de connaître la capacité juridique des membres du groupement

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire. Formulaire DC1 ;

- Chaque membre de l'équipe doit fournir :

- Une [déclaration sur l'honneur](#) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés dans le code de la commande publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies dans le code du travail.
- Des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'[aptitude à exercer l'activité professionnelle](#), de la [capacité économique et financière](#) ou des [capacités techniques et professionnelles](#) nécessaires à l'exécution du marché.
- Attestation d'assurance (2024).
- Références fournitures et services : liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

*** Documents à remettre à l'appui de la candidature permettant de définir les références et moyens des membres du groupement**

- **Une lettre d'intention de candidater** (2 feuilles A4 recto maximum) présentant les moyens du candidat et de chaque membre du groupement avec leurs compétences ;

- **Fiche de synthèse** de candidature. Les références présentées devront dater **de moins de 10** ans (en cours ou réceptionnées après janvier 2024), dont au moins une se rapprochant de l'opération.

*** Variante**

Les variantes sont autorisées.

3.4 – Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères

Pondération

1- Qualité du mémoire technique	40 points
1.1 – Qualité des fournitures proposées par le candidat	20 points
1.2 – Délais de commande et livraison des fournitures	10 points
1.3 – Qualité des modalités de passation et de suivi des commandes, qualité du SAV	10 points
2- Prix	50 points
3- Références du candidat	10 points



Le montant des honoraires (critère n°2) sera noté proportionnellement à l'écart de l'offre la moins-disante sur 50 points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse des offres. La négociation pourra porter sur le montant des honoraires.

L'attention des concurrents est également attirée sur le fait que toute offre jugée incomplète sera immédiatement écartée.

3.5 – Suite à donner à la consultation

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

À l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

Article 4 : Modification du dossier

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de compléter ou modifier le présent dossier 8 jours avant la remise des plis.

SATHONAY-CAMP,

LE